En Maine-et-Loire

Collectif Ressource

Promeneurs du Net

***2018 - 2019***



SOMMAIRE

[Collectif Ressource 3](#_Toc531705459)

[Contexte 3](#_Toc531705460)

[Etre structure ressource 3](#_Toc531705461)

[Pour qui ? 3](#_Toc531705462)

[Pour quoi ? 3](#_Toc531705463)

[Modalités du collectif ressource : quand ? 3](#_Toc531705464)

[Comment ? 4](#_Toc531705465)

[Promeneurs du net ? 4](#_Toc531705466)

[Devenir structure ressource 4](#_Toc531705467)

[1. Le cadre national des Promeneurs du Net (Source Cnaf) 5](#_Toc531705468)

[1.1- enjeux de la démarche 5](#_Toc531705469)

[1.2 - présence éducative sur internet 5](#_Toc531705470)

[1.3 - objectifs de la démarche 6](#_Toc531705471)

[1.4 - rôle des promeneurs du net et modalités d’intervention 7](#_Toc531705472)

[1.5 - réseau départemental 8](#_Toc531705473)

[1.6 - évaluation 8](#_Toc531705474)

[ANNEXES 9](#_Toc531705475)

[**CONVENTION COLLECTIF RESSOURCE** 10](#_Toc531705476)

[Charte Collectif Ressource des Promeneurs du Net en Maine et Loire 17](#_Toc531705477)

[**FICHE MOTIVATION** 20](#_Toc531705478)

CONTACTS :

**Alban Bureau**

***Chargé de mission éducation
Coordinateur du réseau Promeneurs du Net en Maine-et-Loire***Association Départementale des Francas du Maine-et-Loire
02 41 48 02 03 – 06 43 22 40 13
abureau@francas-pdl.asso.fr

**

Collectif Ressource

Contexte

Le réseau des Promeneurs du Net en Maine-et-Loire a commencé à se constituer en 2017. Les promeneurs du net (PdN) sont en relation avec les jeunes de leurs territoires, via les réseaux sociaux, pour les informer, échanger, les accompagner dans leurs projets, les écouter. Professionnels de l’éducation jeunesse, les promeneurs du net sont parfois interpellés sur des préoccupations concernant ces jeunes, mais ne sont pas pour autant systématiquement formés à les accompagner sur toutes ces thématiques.

C’est pourquoi en 2018, la Caf de Maine-et-Loire, les Francas et les PdN ont souhaité mettre en place un collectif regroupant des structures spécialisées dans une ou plusieurs des thématiques suscitées. Le rôle de ce **Collectif Ressource** est d’être un appui aux PdN et aux jeunes à la recherche d’informations précises, ou ayant besoin d’un accompagnement que le PdN ou la structure à laquelle il appartient n’est pas formé à proposer.

Etre structure ressource

Pour qui ?

Les structures membres du collectif ressource s’adressent aux jeunes de 12 à 25 ans et à leurs accompagnateurs : famille, éducateurs, animateurs, enseignants… Elles sont formées à l’accueil de ce public et en ont l’expérience, soit en face à face physique, soit en dématérialisé (accueil téléphonique, chat…).

Pour quoi ?

Le collectif ressource rassemble les structures (associations, établissements publics ou privés) qui peuvent apporter des informations accompagnée d’une aide aux Promeneurs du net et aux jeunes du Maine-et-Loire sur toutes les thématiques susceptibles de les toucher :
- emploi,
- logement,
- sexualité,
- consommations,
- conduites à risques,
- transport, mobilité,
- santé, handicap,
- ressources financières,
- études, stages, apprentissage,
- vivre ensemble, harcèlement,

- engagement citoyen,

…

Où ?

Les structures membres du collectif ressource sont actives au niveau local ou départemental en Maine-et-Loire, c’est-à-dire qu’elles ont été en relation avec des jeunes angevins au cours de l’année civile précédente.

Modalités du collectif ressource : quand ?

Le Collectif Ressource a vocation à se réunir 2 fois par an au minimum. Il s’agit d’une instance à laquelle est invité un représentant de chaque structure ressource, présidée par un représentant de la direction de l’action sociale de la Caf de Maine-et-Loire et organisée par le coordinateur Francas des Promeneurs du Net. Le Collectif Ressource échange sur les modalités de participation et d’enrichissement du réseau des Promeneurs du Net 49 par ses membres et sur les relations à tisser entre les structures ressource et les promeneurs du net.

Les modalités de partenariat sont à inventer, dans le cadre défini par les chartes des promeneurs du net, des structures ressources, de la laïcité et des conventions des différentes parties. On peut notamment envisager des temps d’interconnaissance des membres du Collectif ressource et des promeneurs du net lors de journées départementales ou de formations, ou encore l’organisation de live vidéos entre un groupe de jeunes avec le promeneur du net et un intervenant d’une structure ressource.

Par ailleurs, les structures membres du collectif ressource peuvent être sollicitées par les PdN du réseau du Maine-et-Loire, les structures employeuses des PdN et les jeunes en contact avec les PdN. Selon la structure ressource, la thématique abordée, les sollicitations pourront être diverses :
- demande de conseil, d’orientation, appel à l’aide…

- invitation à un débat, café des parents… en réel ou en virtuel ;

- questionnement sur la structure ressource ;

- demande de rendez-vous individuel ou collectif ;

…

Comment ?

Les structures membres du collectif ressource sont annoncées en tant que telles sur le site départemental [www.promeneursdunet49.fr](http://www.promeneursdunet49.fr) ainsi que sur le groupe Facebook fermé des Promeneurs du Net du Maine-et-Loire. Elles sont des contacts privilégiés des PdN du Maine-et-Loire. Ces structures ressources sont présentées lors des formations départementales.

Il est préférable que les structures ressources aient un espace en ligne (type forum, chat, messagerie instantanée…) sur lequel elles peuvent être interpellées par les PdN et les jeunes en contact avec les PdN. Il doit s’agir d’un dispositif professionnel, aucune adresse ou profil personnel n’est admis. Cet espace numérique doit permettre d’apporter une réponse rapide. A minima, un numéro de téléphone doit être mis à disposition pour contacter la structure ressource.

Promeneurs du net ?

Certaines structures ressources salarient un ou des professionnels pour l’accueil régulier de jeunes dans leurs locaux. Une candidature aux promeneurs du net est alors possible, celle-ci engage la structure et le professionnel.
En effet, être membre du comité ressource et avoir un personnel Promeneur du Net n’est pas incompatible. Attention cependant, la démarche Promeneurs du Net ne s’adresse qu’aux professionnels.

Dans ce cas, il faut, en parallèle de ce dossier, compléter un dossier de candidature Promeneurs du Net, disponible sur [www.promeneursdunet49.fr](http://www.promeneursdunet49.fr)

Devenir structure ressource

Pour intégrer le Collectif Ressource, la fiche au bas de ce document est à compléter et à renvoyer au coordinateur du dispositif :
abureau@francas-pdl.asso.fr ou promeneursdunet49@francas-pdl.asso.fr .

Elle peut être complétée de documents d’informations permettant de mieux saisir le projet de la structure. Un rendez-vous peut également être fixé avec le coordinateur.

La candidature est ensuite validée définitivement par la Caf de Maine-et-Loire.

La structure membre du collectif ressource signe la charte du collectif ressource Promeneurs du Net en Maine et Loire (ci-dessous), qui l’engage au respect de valeurs communes dans la relation au public et notamment aux jeunes.

La structure ressource s’engage à participer aux 2 réunions annuelles du collectif ressource (durée 1h30 environ, lieu Agglomération Angevine). Par ailleurs, elle pourra être invitée à participer à d’autres actions de formations, conférences, débats concernant le réseau promeneur du net.

Aucune subvention n’est versée pour la participation au réseau Promeneurs du Net en Maine-et-Loire.

1. Le cadre national des Promeneurs du Net (Source Cnaf)

1.1- enjeux de la démarche

Internet est devenu un territoire qui présente des risques mais aussi d’importantes potentialités pour les jeunes. De nombreux acteurs de la jeunesse s’appuient aujourd’hui sur Internet - et notamment sur les réseaux sociaux - pour mobiliser les jeunes sur des projets et pour les informer de l’activité de leurs équipements.

Cependant, cette démarche se fait souvent de façon peu structurée et sans élaboration d’objectifs éducatifs. L’absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne permet pas aux professionnels d’inscrire leur action éducative dans la continuité.

La mise en place d’une présence éducative sur Internet est donc essentielle pour permettre aux jeunes et à leurs parents ainsi qu’aux professionnels de la jeunesse d’exploiter au mieux les potentialités offertes par Internet, tout en minimisant ses risques.

Tel est l’objectif des Promeneurs du Net (PdN) qui, par leur présence éducative sur tous les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à de nouvelles modalités d’accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et leurs préoccupations actuelles.

1.2 - présence éducative sur internet

L’outil Internet fait désormais partie de la vie quotidienne des familles et de celles des jeunes : en effet, l’étude Ipsos Junior Connect’2017 indique que 81 % des 13-19 ans possèdent leur propre smartphone et passent 15 heures 11 sur internet chaque semaine. Or les adultes, parents et professionnels, sont le plus souvent absents de ce monde numérique.

De ce constat, il est apparu la nécessité d’une personne, formée, qui entre en relation avec les jeunes sur internet pour les accompagner dans leurs projets et prévenir d’éventuels risques. Cette personne utilise les réseaux sociaux pour tisser des relations avec les jeunes, individuellement ou collectivement : le « Promeneur du Net ».

En Maine-et-Loire, la Caf a souhaité initier cette démarche et en confier la coordination aux Francas.

La notion de **« présence éducative sur Internet »** fait référence à l’idée de poursuivre, sur Internet, la démarche éducative engagée par les différents acteurs professionnels intervenant auprès des jeunes sur les territoires.

Un **Promeneur du Net** est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, dans le cadre de ses missions habituelles (qu’il exerce généralement en présentiel). Il est mandaté par son employeur dans le cadre de son contrat de travail. Il peut travailler dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des adolescents, un accueil de jeunes, une maison des jeunes et de la culture, un espace public numérique, une mission locale…

Il établit une relation de confiance avec les jeunes en devenant « ami » avec eux sur les différents réseaux sociaux.

Il est clairement référencé sur un site dédié avec sa photo, sa profession et a minima, son prénom.

Il se met en contact avec les jeunes pour répondre, dans un premier temps, à leurs préoccupations et, dans un second temps, pour leur proposer une rencontre s’ils le souhaitent ou une participation à des projets développés sur le territoire.

1.3 - objectifs de la démarche

La démarche « Promeneurs du Net » fait écho à une initiative déployée en Suède, il y a une dizaine d’années, et développée en France par la Caf de la Manche et le conseil départemental de la Manche et animée par la Maison des Adolescents de la Manche en 2012, par la Caf du Cher en 2014, en lien avec la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et le conseil départemental du Cher, ainsi que par la Caf du Morbihan en 2015 et la Caf de l’Ardèche en 2016.

Dans la Manche, le Cher et le Morbihan, une centaine de professionnels intervenant dans près de soixante-dix structures se sont engagés dans l’expérimentation, en assurant une fonction de Promeneurs du Net dans le cadre de leurs missions traditionnelles.

L’intérêt de cette démarche est désormais avéré, tant au niveau de ses impacts en matière d’intervention éducative auprès des jeunes, que de son aide à la structuration de projets éducatifs sur les territoires.

Elle a ainsi notamment permis :
• de renforcer la relation de confiance avec les jeunes,

• de faciliter la prise en charge de sujets délicats à aborder en face-à-face,

• d’aider les jeunes à mieux identifier les professionnels comme des personnes ressources,

• de diversifier les modalités d’accompagnement des projets des jeunes,

• de dynamiser la politique éducative locale,

• d’améliorer et d’intensifier les relations partenariales entre les professionnels de la jeunesse,

• de mieux structurer les projets de prévention,

• de montrer la nécessaire complémentarité entre l’accompagnement présentiel et numérique,

• de démontrer la nécessité pour le professionnel d’intervenir sur le web « à visage découvert ».

Le Promeneur du Net entre en relation avec les jeunes sur Internet, afin de prolonger son action éducative sur ce nouveau territoire d’intervention.

**Cela ne modifie ni ses missions ni son rôle**. Cela lui permet d’être au plus près des préoccupations des jeunes, en prenant appui sur un média qui leur est familier, de mieux cibler leurs besoins et d’adapter ses propositions.

Il s’agit de développer la posture des professionnels en réponse à la généralisation du numérique dans la vie quotidienne des jeunes.

Cette pratique est pertinente pour travailler sur les thématiques suivantes :

**Lien social :**

• renforcer le lien social avec les jeunes et entre les jeunes,
• maintenir le lien avec des jeunes qui ne viennent pas ou plus dans les structures ainsi qu’avec les jeunes les moins mobiles.

**Vie numérique :**

• développer une présence éducative dans les espaces en ligne fréquentés par les jeunes,
• sensibiliser aux usages d’Internet et des écrans,
• développer l’esprit critique des jeunes face à l’information et à l’image.

**Intervention éducative/espaces de parole et d’échange sur Internet :**

• développer une relation de confiance favorable à une amélioration de l’intervention auprès des jeunes,
• favoriser les échanges avec les jeunes,
• augmenter la fréquentation des structures jeunesse du territoire et fidéliser les jeunes aux différentes activités proposées.

**Émergence d’initiatives :**

• développer un accompagnement de projets individuels ou collectifs via les réseaux sociaux,
• adapter l’offre éducative aux besoins et aux projets des jeunes.

**Nouvelles pratiques collaboratives :**

• développer des projets collaboratifs entre jeunes,
• favoriser les projets collaboratifs entre professionnels,
• améliorer le travail entre les réseaux de professionnels, de manière dématérialisée et présentielle, avec davantage de collaboration interdisciplinaire.

**Prévention des comportements à risques et du mal-être :**

• transmettre des contenus informatifs adaptés aux usages des jeunes et à leurs inquiétudes, dont le professionnel peut avoir connaissance en étant présent sur les réseaux sociaux (santé, emploi, sport, alimentation, culture…),

• assurer une veille, détecter des difficultés et prendre contact avec des jeunes qui paraissent en difficulté,

• proposer une écoute psychosociale, répondre aux situations de détresse psychologique, orienter,

• détecter les signaux relevant de phénomènes d’emprise : changements de comportement, actes de prosélytisme • signaler les situations préoccupantes aux institutions compétentes.

1.4 - rôle des promeneurs du net et modalités d’intervention

Le Promeneur du Net intervient au titre des missions relatives au poste qu’il occupe. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s’agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures. La présence en ligne permet plutôt d’enrichir ces modalités d’interventions et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Le professionnel propose aux jeunes avec lesquels il est en contact dans la structure d’être « amis » sur les réseaux sociaux et leur offre la possibilité d’échanger par messagerie instantanée, par courrier électronique ou dans le cadre du fonctionnement classique du réseau social concerné (commentaires sur le mur, publications…) .

Il peut organiser des permanences en ligne sur des créneaux précis et annoncés, où il est disponible pour des conversations instantanées.

Ce professionnel exerce des missions de veille, de sensibilisation, « d’aller vers », mais l’objectif reste bien de privilégier les relations « en face-à-face ».

Dans le cadre de la présence en ligne, le Promeneur du Net propose ainsi différents niveaux d’intervention auprès des jeunes :

• information généraliste ou ciblée, concernant la structure (horaires, activités…) et le territoire (événements locaux, débats publics…), ou information thématique (emploi, santé, prévention…),

• lien social : échanges quotidiens permettant de garantir une continuité de la relation éducative dans le temps et de renforcer la relation de confiance,

• accompagnement : émergence d’initiatives, aide à la formalisation de projets et accompagnement de leur réalisation, suivi de parcours individuels ou collectifs de jeunes sur les thématiques en lien avec la mission du professionnel intervenant en tant que Promeneur du Net,

• écoute, aide : espace de parole, d’expression, de débat, écoute active, soutien psychosocial…

1.5 - réseau départemental

Les Francas coordonnent la démarche « Promeneurs du Net » sur le département de Maine-et-Loire et organisent le réseau des Promeneurs du Net.

Dans une logique d’amélioration continue du projet, des rencontres régulières entre les Promeneurs du Net sont organisées pour assurer les échanges de pratiques professionnelles et la transversalité entre les acteurs engagés dans la démarche.

Les Promeneurs du Net suivent également des formations régulières sur divers champs :
• les jeunes et leurs pratiques,

• la formation technique de prise en main des outils et de connaissance des réseaux sociaux et de leur fonctionnement (paramétrages, confidentialité…),

• la communication numérique,

• la posture professionnelle et l’appropriation de la charte des Promeneurs du Net,

• les aspects juridiques et les dispositifs existants : droit à l’image, protection de l’enfance, signalement des phénomènes d’emprise…,

• la formation-action sur la posture professionnelle spécifique à la relation en ligne, dès lors que les professionnels ont suffisamment de pratique pour expérimenter leurs attendus par rapport à ce type de formations.

1.6 - évaluation

Le Promeneur du Net évalue la portée de son action en termes de qualité et de nombre de jeunes contactés. Il est guidé dans son évaluation par le coordinateur départemental. Cette évaluation, effectuée a minima chaque année civile, permet au Promeneur du net et à sa structure d’identifier l’impact de la démarche sur la qualité et la quantité des contacts avec le public jeunesse, les projets initiés à partir de rencontres sur internet, la diversité des sollicitations, le nombre et la nature des échanges, l’implication des partenaires.

Le coordinateur départemental évalue également l’action du collectif ressource sur le réseau des Promeneurs du Net en Maine-et-Loire.

**

ANNEXES

**CONVENTION COLLECTIF RESSOURCE**

ENTRE

située/situé

représentée/représenté par

en sa qualité de

Ci-après désigné par

ET La caisse d’Allocations familiales de Maine-et-Loire

Située 32 rue Louis Gain:

Représentée par Nathalie Gilles

En sa qualité de Directrice de l’Action Sociale

Ci-après désignée par « la Caf »,

ET L’association départementale des Francas du Maine-et-Loire

Située 27-29 rue Chef de Ville

Représentée par Thomas Onillon :

En sa qualité de président :

Ci-après désigné par « les Francas ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**Préambule**

Par leur action sociale, les Caf contribuent au maintien et au renforcement des liens familiaux, à l’amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l’épanouissement de l’enfant et de l’adolescent, au soutien à l’autonomie des jeunes adultes et à la prévention des exclusions.

Conformément aux orientations de la convention d’objectifs et de gestion (Cog), signée entre la Cnaf et l’État, les actions soutenues par la branche Famille de la Sécurité sociale dans le domaine de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l’animation de la vie sociale doivent poursuivre les objectifs suivants :

• contribuer à la structuration d’une offre « enfance-jeunesse » adaptée aux besoins des familles ;

• soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;

• favoriser l’intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

Internet est devenu un territoire qui présente des risques, mais aussi d’importantes potentialités pour les jeunes. De nombreux acteurs de la jeunesse s’appuient aujourd’hui sur Internet - et notamment sur les réseaux sociaux - pour mobiliser les jeunes sur des projets et pour les informer de l’activité de leurs structures. Cette démarche se fait cependant souvent de façon peu structurée et sans élaboration d’objectifs éducatifs. L’absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne permet pas aux professionnels d’inscrire leur action éducative dans la continuité. La mise en place d’une présence éducative sur Internet est donc essentielle pour permettre aux jeunes et à leurs parents, mais aussi aux professionnels de la jeunesse d’exploiter au mieux les potentialités offertes par Internet, tout en minimisant ses risques. Tel est l’objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur tous les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d’accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

C’est dans cette démarche, précisée dans la charte des Promeneurs du Net, et dans la charte du collectif ressource des Promeneurs du Net, que s’inscrit cette convention partenariale.

**Article 1. Objet de la convention**

La présente convention définit les modalités d’intervention de la structure ressource au titre de la mise en œuvre du projet « Promeneurs du Net » et précise :

• le cadre d’intervention et les conditions de sa mise en œuvre ;

• les engagements réciproques entre les cosignataires.

Elle est constituée des documents contractuels suivants :

• les présentes dispositions ;

• la liste des pièces justificatives à fournir ;

**Article 2. Les objectifs du projet « Promeneurs du Net »**

Le projet doit permettre de développer :

• l’organisation d’une présence éducative sur Internet dans les espaces où sont présents les jeunes, en particulier sur les réseaux sociaux ;

• l’accompagnement de projets collectifs via les outils numériques ;

• la mise en place d’espaces de parole et d’échange sur Internet ;

• la création collective de contenus (blogs, sites…) avec et pour les jeunes.

Il intègre les conditions suivantes :

• il s’adresse aux jeunes âgés de 12 à 25 ans ;

• il doit être porté par une structure assurant un accueil régulier du public jeune ;

• l’animateur doit à la fois exercer une présence éducative en ligne et un accueil physique auprès des jeunes ;

• les horaires de présence en ligne doivent être adaptés aux missions de chaque structure et aux usages des jeunes.

**Article 3. Engagements du porteur de projet**

3.1. Activités

Le structure ressource s’engage, par la désignation d’un référent Promeneurs du Net et la Charte de la Laïcité, à répondre aux sollicitations des Promeneurs du N et des jeunes orientés par eux, lorsqu’elles sont dans leur champ de compétences, en conformité avec la charte des Promeneurs du Net, dont il a accepté les termes. Elle s’engage donc à être joignable par les Promeneurs du N et les jeunes orientés par eux sur internet, sur les réseaux sociaux ou à minima par téléphone.

Le réseau des promeneurs du net étant un réseau de professionnel, la structure ressource s’engage à ne diffuser aucune information personnelle.

La structure ressource s’engage à participer à deux rencontres du comité ressource organisées par les Francas dans le cadre du dispositif Promeneurs du Net.

La structure ressource accepte sans réserve d’être référencée sur les sites des Promeneurs du Net de la Cnaf et de la Caf de Maine-et-Loire.

La structure ressource s’engage à remplir et renvoyer au coordinateur un bilan qualitatif et quantitatif annuel de son action auprès du réseau des promeneurs du net, le dit coordinateur faisant le lien avec la Caf au plus tard à la fin du 1er semestre de l’année N+1

La structure ressource s’engage à respecter les objectifs du projet, tels que mentionnés à l’article 2 et à informer le coordinateur des Francas, faisant le lien avec la Caf, de tout changement apporté dans ses conditions de mise en œuvre.

La structure ressource s’engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire. Il s’engage à proposer des services et/ou des activités à destination de tous les publics, en respectant les valeurs de la République et la Charte de la Laïcité ainsi que le principe d’égalité d’accès et le principe de non-discrimination.

3.2. Obligations légales, réglementaires et administratives

La structure ressource s’engage au respect, sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires, notamment en matière :

• d’accueil des mineurs ;

• d’agrément, de conditions d’ouverture, de création de service ;

• d’hygiène, de sécurité et d’accueil du public ;

• de droit du travail ;

• de règlement des cotisations Urssaf ;

• d’assurances ;

• de recours à un commissaire aux comptes.

Il déclare ne pas être, lors de la signature de la présente convention, en situation de redressement judiciaire, de cessation d’activité ou de dépôt de bilan.

3.3. Éléments de communication

La structure ressource s’engage à faire systématiquement mention du soutien apporté par la Caf et les Francas dans les informations et documents administratifs destinés au public et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, et messages internet, visant le service couvert par la présente convention.

L’utilisation des logos de la Caf, des Francas et des « Promeneurs du Net » doit être prévue sur les productions émises dans le cadre de la présente convention de partenariat. Pour se faire, la structure ressource a accès aux logos et à une charte graphique simple auprès des Francas.

3.4. Pièces justificatives

La structure ressource s’engage, pour toute la durée de la convention, à produire dans les délais impartis les pièces justificatives détaillées en annexe. Il est garant de la qualité et de la sincérité de ces pièces justificatives.

La structure ressource s’engage à conserver l’ensemble des pièces administratives pendant la durée légale de leur conservation, durant laquelle ces pièces peuvent être sollicitées par la Caf et les Francas.

**Article 4. Révision des termes**

Toute modification des conditions ou des modalités d’exécution de la présente convention définie d’un commun accord entre les parties fera l’objet d’un avenant.

Cet avenant précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à son article 2.

**Article 5. Fin de la convention**

5.1. Résiliation tous les ans

La présente convention peut être résiliée tous les ans par l’une ou l’autre des parties signataires, moyennant un préavis de trois mois, adressé par lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

5.2. Fin de la convention

La présente convention peut être résiliée de plein droit, sans préavis, par la Caf ou les Francas, en cas de disparition ou de dissolution de la structure ressource.

Les infractions aux lois et aux règlements en vigueur, ou les cas de retard répétés et non justifiés peuvent entraîner la résiliation de plein droit de la présente convention un mois après une mise en demeure d’exécuter par lettre recommandée avec avis de réception demeurée sans effet, et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

5.3. Résolution de plein droit sans mise en demeure et sans formalité judiciaire

La présente convention est résolue de plein droit sans qu’il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire ou de procéder à une mise en demeure quelconque, en cas de modification d’un des termes de la convention sans la signature d’un avenant tel qu’indiqué à l’article 6 de la présente convention, et sans que des offres d’exécuter ultérieures puissent enlever à la Caf ou aux Francas le droit d’invoquer la résolution intervenue, et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

5.4. Résolution de plein droit avec mise en demeure et sans formalité judiciaire

La présente convention peut également être résolue de plein droit, après mises en demeure d’exécuter demeurées sans effet, sans qu’il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire, en cas de :

• non-exécution par la structure ressource d’une seule des clauses de la présente convention ;

• non-respect d’un des termes de la présente convention ;

• refus de communication de justificatifs, rapports ou tout autre document mentionné à l’article 5 de la présente convention ;

et sans que des offres d’exécuter ultérieures ou l’exécution après le(s) délai(s) imparti(s) puissent enlever à la Caf ou aux Francas le droit d’exiger la résolution encourue.

La Caf ou les Francas adresse à la structure ressource cette mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. À défaut d’exécution par la structure ressource de ses engagements dans le délai d’un mois à compter de l’envoi de cette mise en demeure, la présente convention est résolue de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

**Article 6. Recours**

***Recours amiable.*** Le conseil d’administration de la Caf est compétent pour connaître des recours amiables, en cas de différend ou de litige né de l’exécution de la présente convention.

***Recours contentieux***. Tout litige résultant de l’exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif dont relève la Caf.

***La suite possible à une convention échue***. La présente convention ne peut faire l’objet d’une tacite reconduction. Sa prolongation ou sa reconduction, par la signature d’une nouvelle convention, suppose notamment une demande expresse du porteur de projet auprès de la Caf et des Francas.

**Article 8. Durée de la convention**

La présente convention est conclue à partir du <date d’application de la convention> jusqu’au 31 décembre 2019.

La présente convention est dispensée des droits de timbre, d’enregistrement et de la taxe de publicité foncière, conformément à l’article L. 124-3 du Code de la sécurité sociale.

Le porteur de projet reconnaît avoir pris connaissance de ses obligations induites par la présente convention et les accepte.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des cosignataires.

Fait à Le

Nom de la structure ressource

Représentant(e) :

Signature

Caisse d’Allocations familiales de Maine-et-Loire

Nom du représentant : Nathalie Gilles, Directrice de l’Action Sociale

Signature

Association Départementale des Francas du Maine-et-Loire

Nom du représentant : Thomas Onillon,, Président

Signature :

Charte Collectif Ressource des Promeneurs du Net en Maine et Loire

Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître l’origine de ce projet à toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.
L’adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation au réseau départemental « Promeneurs du Net ».

## Préambule

Internet est aujourd’hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L’image positive dont il bénéficie auprès d’eux et l’utilisation intensive qu’ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d’importantes potentialités.
Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d’exploiter au mieux les multiples opportunités qu’il peut offrir dans le quotidien de chacun.
Tel est l’objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d’accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

## Article 1. Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

L’utilisation par les jeunes des outils numériques, tels qu’Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements chez les parents comme chez les professionnels de la jeunesse.
Ces usages numériques s’inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes. Ils sont pour eux un vecteur important de sociabilité, d’expression et de créativité.
La présence éducative sur Internet apparaît aujourd’hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes. L’objectif est de poursuivre sur Internet l’action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes.
Promeneurs du Net s’inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu’ils fréquentent (école, espaces éducatifs…), ils ne le sont pas forcément dans la « rue numérique ».
Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu’ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s’agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.
L’objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes dans la vie physique. La présence en ligne permet d’enrichir ces modalités d’intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

## Article 2. Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmières, psychologues, médiateurs numériques…) issus de différentes structures du secteur éducatif, scolaire, socio-culturel, médico-social, de l’animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse sont susceptibles d’être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

## Article 3. Les missions

Les structures signant la charte s’engagent à répondre aux sollicitations des Promeneurs du Net et des jeunes orientés par eux, lorsqu’elles sont dans leur champ de compétences. Dans le cas contraire, la structure pourra réorienter le jeune ou le PdN vers une autre structure ressource connue ou vers le coordinateur du réseau.
Chaque structure doit être joignable par les jeunes sur internet, sur les réseaux sociaux ou à minima par téléphone. Les horaires habituels d’ouverture de la structure doivent être connus du public (site internet, page facebook, répondeur, porte d’entrée du local…).

Le réseau des promeneurs du net étant un réseau de professionnels, les adresses postales, mails, les profils ou numéros de téléphone personnels ne seront pas communiqués.

Les structures du comité ressource sont un appui pour les promeneurs du net. En effet, dans le cadre de leurs actions, les Pdn ont pour vocation de :
• créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels du département,
• rompre l’isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographique, d’accessibilité liée au handicap, …) grâce à la proximité du numérique,
• établir une relation de confiance, échanger, partager,
• conseiller, informer, prévenir,
• proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée,
• contribuer à la mise en place d’actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme,
• accompagner les jeunes dans la « rue numérique »,
• favoriser l’éducation aux médias et à l’information auprès des jeunes et de leur famille,
• rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents,
• proposer des espaces de paroles, d’échange de débats individuels et/ou collectifs (« chats », conversations instantanées, forums, groupes de discussion…),
• encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés).

La structure ressource s’engage à participer à deux rencontres du comité ressource organisées par les Francas dans le cadre du dispositif Promeneurs du Net.

En cas de non-respect de ses engagements, la structure se verra exclue du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de pilotage.

En cas de non-respect par les jeunes des valeurs précisées à l’article 6, les cas les plus graves pourront faire l’objet de signalements aux autorités compétentes.

La structure ressource veille à ce que la configuration de son espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d’anonymat.

La structure ressource accepte sans réserve d’être référencée sur les sites des Promeneurs du Net de la Caisse nationale des Allocations familiale-Cnaf- et de la Caf de Maine-et-Loire : nom, adresse, horaires d’ouverture et logo.

## Article 4. Animation et pilotage

Un comité de pilotage animé par les Francas est mis en place, afin d’animer et de piloter le réseau des Promeneurs du Net du Maine-et-Loire.

Les structures qui participent à cette démarche sont accompagnées par le coordinateur départemental des Francas. Elles s’engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, et à contribuer au suivi et à l’évaluation de la démarche.

## Article 5. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s’engage à respecter les valeurs de l’animation et de l’éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :
• prendre en compte les individus sans distinction ni préjugé,
• favoriser l’accès à l’autonomie et à la socialisation,
• promouvoir l’apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, les structures ressources et les utilisateurs s’engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :
• respect des valeurs de la République,
• adhésion sans réserve à la Charte de la Laïcité ,
• respect de la dignité de la personne,
• interdiction du prosélytisme et de l’incitation à la haine.

Le Promeneur du Net exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n’est autorisée, ni auprès des jeunes, ni auprès des Promeneurs du Net.

La structure ressource s’engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n’est pas autorisée.

Fait à le

Nom de la Structure

Nom et Prénom du Représentant

Signature

**FICHE MOTIVATION**

**à compléter par la structure ressource**

STRUCTURE

Nom : .

Statut juridique : .

N° SiRet / SiRen : .

Adresse : .

Code postal : Commune : .

Téléphone : Courriel : .

REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom et prénom: .

Fonction : .

Téléphone : Courriel : .

Référent auprès du dispositif « Promeneurs du Net » :

Nom et prénom: .

Fonction : .

Téléphone : Courriel : .

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE D’INTERVENTION DE LA STRUCTURE

 .

HORAIRES D’OUVERTURE

 .

DOMAINE(S) RESSOURCE(S) (emploi, santé, logement, sexualité, engagement, harcèlement, consommations…)

 .

MOTIVATION À INTÉGRER LE DISPOSITIF « PROMENEUR DU NET »

 .

J’ai pris connaissance du cadre de référence et de la charte Collectif Ressource des Promeneurs du Net joints à ce document, et je m’engage à les respecter sans réserve.

Fait le Cliquez ici pour entrer une date.à entrer du texte .

**Réservé Coordination Promeneurs du Net :**

Validation de la candidature

 oui non

Signature et cachet

**Pièces justificatives**

L’intégration au dispositif et au collectif ressource s’effectuent sur production des pièces justificatives suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nature de l’élément justifié** | **Justificatifs à fournir** |
| Existence légale | Récépissé de déclaration en préfecture |
| Numéro Siren/Siret |
| Capacité du contractant | Vocation / Statuts |
| Liste datée des membres du conseil d’administration et du bureau |
| Activité | Projet éducatif de la structure |
| Règlement intérieur |
| Plaquettes de présentation du porteur de projet et autres documents de communication |
| Copie des labels et agréments (Jeunesse et éducation populaire…) |

• Si le porteur de projet est une association

• Si le porteur de projet est un établissement public / privé :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nature de l’élément justifié** | **Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention** |
| Existence légale | Arrêté préfectoral portant création d’un Sivu/Sivom/Epci/communauté de communes et détaillant le champ de compétence |
| Numéro Siren/Siret |
| Vocation | Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence) |
| Activité | Projet éducatif |
| Règlement intérieur |
| Plaquettes de présentation du porteur de projet et autres documents de communication |
| Copie des labels et agréments |